

AR Prefecture

006-210601308-20190308-01-DE  
Reçu le 03/03/2019



# RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2019

I.	Le contexte général .....	3
II.	L'environnement économique .....	4
A.	Contexte international .....	4
B.	Contexte national .....	4
C.	Contexte du bloc communal .....	5
	La situation financière de la commune .....	6
D.	Evolution de la dette .....	6
E.	Evolution des charges d'intérêts depuis 2009 .....	7
F.	Evolution du remboursement du capital depuis 2009 .....	7
G.	Evolution générale de l'annuité .....	8
H.	Evolution générale de la dette depuis 2009.....	8
I.	Profil d'extinction de la dette.....	9
III.	Budget principal : section de fonctionnement.....	10
A.	Recettes de fonctionnement.....	10
1.	Répartition des recettes .....	10
2.	Fiscalité.....	10
3.	Tarifification.....	12
B.	Dépenses de fonctionnement .....	12
1.	Evolution générale des dépenses de fonctionnement.....	12
2.	Répartition des charges de fonctionnement.....	13
3.	Maîtrise des dépenses du personnel .....	13
4.	Concours financiers .....	14
5.	Capacité d'autofinancement .....	15
IV.	Budget principal : section d'investissement.....	16
A.	Dépenses d'investissement.....	16
1.	Principaux projets structurants réalisés.....	16
2.	Engagements pluriannuels .....	17
B.	Recettes d'investissement.....	18
1.	Subventions d'investissement.....	18
2.	Opérations foncières .....	18
3.	Autres recettes d'investissement.....	18
V.	Relations financières entre la commune et la CAPG.....	19
	Direction des Services Informatiques.....	19

## AR Prefecture

006-210601308-20190308-01-DE  
Reçu le 11-08/2019

VI. Budgets annexes.....	19
A. Budget Annexe CCAS.....	19
1. Dépenses du CCAS.....	19
2. Recettes du CCAS.....	20
B. Budget Annexe Caisse des Ecoles.....	20
1. Dépenses de la Caisse des Ecoles.....	20
2. Recettes de la Caisse des Ecoles.....	21
C. Budget Annexe Cimetière.....	21
VII. Les orientations pour 2019 .....	21
A. En matière de fonctionnement .....	21
B. En matière d'investissement .....	22

## I. Le contexte général

La loi « Administration Territoriale de la République » dite loi ATR du 6 février 1992 impose aux communes de plus de 3 500 habitants la tenue d'un débat d'orientations budgétaires dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif. La commune de Saint Vallier de Thiey avait déjà instauré ce débat avant même de dépasser le seuil des 3 500 habitants.

L'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi « NOTRe » a modifié l'article L.2312-1 du code général des collectivités territoriales comme suit :

*« Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article [L. 2121-8](#). Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique. »*

Ce débat doit permettre au Conseil Municipal de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées au budget primitif voire au-delà pour les programmes plus importants. La présentation de ce rapport doit également permettre d'informer les conseillers municipaux de l'évolution financière de la collectivité et ainsi de donner une visibilité au projet municipal dans son ensemble.

Le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 précise notamment les modalités de publication et de transmission du rapport d'orientations budgétaires.

Son objectif est enfin de préparer le vote du budget primitif 2019 qui sera présenté au prochain conseil municipal.

La convocation adressée aux conseillers municipaux pour la séance du 28 février 2019, au cours de laquelle il est procédé au débat d'orientations budgétaires 2019, a été accompagnée du présent rapport sur les orientations budgétaires 2019.

## II. L'environnement économique

### A. Contexte international

Le 20 septembre 2018, l'Organisation de coopération et de développement économique a communiqué les dernières perspectives économiques intermédiaires et a annoncé avoir revu à la baisse l'ensemble de prévisions économiques depuis mai 2018. Ainsi la croissance mondiale devrait selon les prévisions de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) s'établir à 3,7% en 2018 et 2019.

Les dernières projections communiquées traduisent un risque de plafonnement de l'ensemble de l'économie mondiale et une désynchronisation des évolutions à l'intérieur même du G20 avec un décrochage plus marqué des pays dit à économie émergente.

Dans l'ensemble de la zone euro, les perspectives d'évolution ont été revues à la baisse avec une progression du Produit Intérieur Brut qui devrait s'établir à +2% pour 2018 et +1,9% pour 2019.

### B. Contexte national

En France, la croissance a été de +2,3% en 2017, alors que le gouvernement tablait sur une prévision à +1,7%. Mais l'embellie ne sera vraisemblablement que de courte durée car l'OCDE évalue la progression du PIB français à +1,6% en 2018 et +1,8% en 2019. Les hypothèses d'élaboration du PLF 2019 sont de +1,7% pour le PIB, le gouvernement escomptant la poursuite de la reprise en zone euro, la croissance de la demande mondiale et une inflation fixée à 1,8% en 2018 et 1,4% en 2019 soutenue par les prix du tabac et du pétrole.

Ces prévisions sont dépendantes du dynamisme des exportations françaises et de la bonne santé économique de nos voisins. Elles sont donc susceptibles d'évoluer à la hausse comme à la baisse en fonction des tensions commerciales et des tendances protectionnistes existantes.

La croissance française pourrait aussi dépendre des négociations sur le Brexit, des décisions de politique économique en Italie, de l'évolution des déséquilibres budgétaires et financiers en Chine, ou des vulnérabilités de certaines économies émergentes face à la remontée des taux de la Fed ou de l'aversion au risque.

La dépense de consommation des ménages ralentit nettement (+ 1,0 % après + 2,1 %) mais l'investissement accélère (+ 4,5 %, après + 2,8 % en 2016), à la fois pour les ménages, les entreprises et les administrations publiques. La contribution des échanges extérieurs est légèrement positive (+ 0,1 point).

### C. Contexte du bloc communal

*Source Rapport de l'Observatoire des Finances Locales 2016*

Les administrations publiques locales (APUL) dégagent, comme en 2016, une capacité de financement, mais elle s'est réduite (+ 0,8 Md€ en 2017, après + 3,0 Md€ en 2016). Cette situation est atypique puisque, depuis 1978 (première année pour laquelle l'information est disponible), les administrations publiques locales n'ont dégagé une capacité de financement que de 1997 à 2003, puis en 2016 et 2017. Ainsi, les dépenses des administrations publiques locales augmentent de 2,5 % en 2017, après deux années de baisse.

Les dépenses de fonctionnement progressent de 1,8 % en 2017, après une baisse de - 0,1 % en 2016. En incluant les budgets annexes et en consolidant les flux financiers entre collectivités, l'évolution est de + 1,9 % en 2017. Les frais de personnel augmentent de 2,8 % en 2017, après + 0,9 % en 2016. Ils représentent 62,4 Md€, soit 36 % de l'ensemble des dépenses de fonctionnement ; ils expliquent plus de la moitié de l'augmentation des dépenses de fonctionnement en 2017. La reprise des frais de personnel provient notamment de la revalorisation du point d'indice de la fonction publique (effet en année pleine de la hausse de juillet 2016 et hausse de février 2017), de la poursuite de la mise en œuvre du dispositif PPCR et, dans une moindre mesure, de l'augmentation du taux de cotisation employeur à la CNRACL (passé de 30,60 % en 2016 à 30,65 % en 2017).

Les rémunérations brutes des agents représentent les deux tiers des frais de personnel. Elles progressent de 2,7 % en 2017 ; cette croissance est plus marquée pour les rémunérations des contractuels (+ 5,3 % contre + 2,5 % pour les fonctionnaires). Les rémunérations des emplois aidés diminuent fortement (- 11,8 %) ; elles s'étaient stabilisées en 2016, après les fortes hausses de 2014 et 2015 liées à de nombreux recrutements. La progression des dépenses de fonctionnement s'explique également par le redémarrage observé des achats et charges externes (+ 1,8 %, après - 1,5 % en 2016), en partie à cause d'une inflation plus soutenue en 2017, et des dépenses d'intervention (+ 1,6 % après - 0,1 % en 2016).

**AR Prefecture**006-210601308-20190308-01-DE  
Reçu le 08/03/2019**Les montants pour la commune sont les suivants :**

<b>DOTATIONS ET PARTICIPATIONS</b>	<b>CA 2013</b>	<b>CA 2014</b>	<b>CA 2015</b>	<b>CA 2016</b>	<b>CA 2017</b>	<b>CA 2018</b>	<b>Ecart entre 2018 et 2013</b>	<b>Ecart cumulé entre 2018 et 2013</b>
Dotation forfaitaire	511 357,00 €	489 570,00 €	441 016,00 €	376 742,00 €	345 477,00 €	344 387,00 €	- 166 970,00 €	- 559 593,00 €
Dotation de solidarité rurale 1ère fraction	178 531,00 €	185 504,00 €	196 187,00 €	207 028,00 €	218 067,00 €	226 626,00 €	48 095,00 €	140 757,00 €
Dotation nationale de péréquation	59 087,00 €	55 969,00 €	29 525,00 €	26 573,00 €	23 916,00 €	22 046,00 €	- 37 041,00 €	- 137 406,00 €
							<b>- 155 916,00 €</b>	<b>- 556 242,00 €</b>

## La situation financière de la commune

Au 1<sup>er</sup> janvier 2019, l'encours de la dette de la commune de Saint Vallier de Thieu est composé de six emprunts. Ces six emprunts sont à taux fixe. A noter également que les emprunts sont des produits non structurés.

### D. Evolution de la dette

Cinq emprunts ont été renégociés en 2015, diminuant le taux d'intérêt à 2,64 % contre des taux de 3,59 % à 4,90 %. Le nouvel emprunt a permis à la commune de gagner 16 427,76 euros d'intérêts en 2016 et pour chaque année à venir. Le taux moyen des emprunts est à ce jour de 3,02 %.

Le 7 juillet 2017, la commune a signé un emprunt pour la part communale de la construction de la maison de santé comme suit :

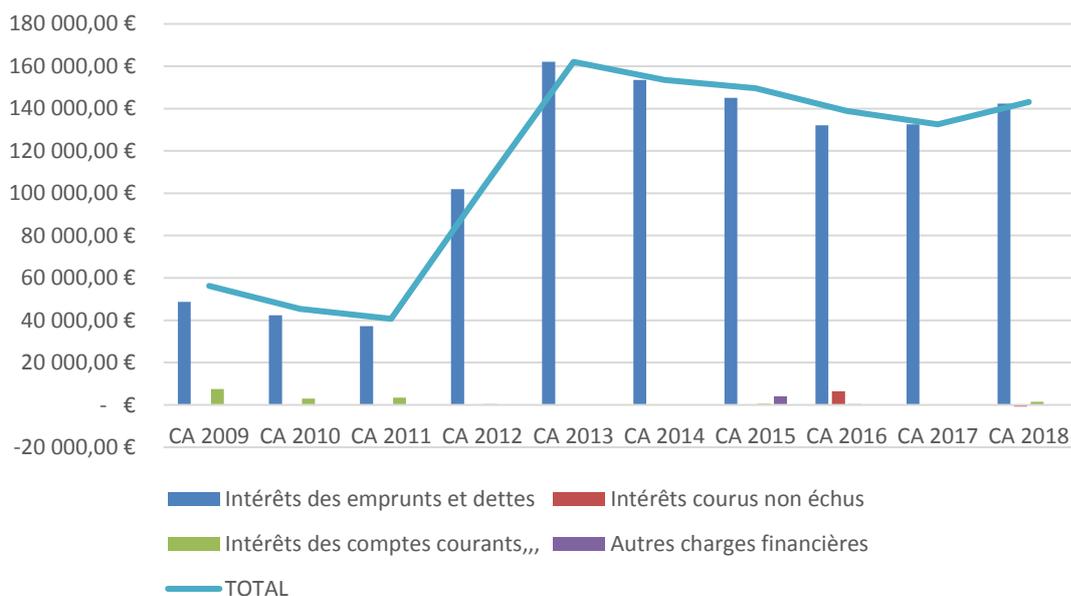
- Montant : 1 251 820 €
- Durée : 25 ans
- Taux fixe : 1,88 %
- Annuité : 72 077,30 €

Le 22 août 2018, la commune a contracté un emprunt pour l'acquisition d'un logement et des travaux sur le garage Sainte Antoine :

- Montant : 80 000 €
- Durée : 15 ans
- Taux fixe : 1,38 %
- Annuité : 5 904,84 €

L'augmentation des charges d'intérêts en 2012 et 2013 correspond à l'emprunt de l'Espace du Thiey. Puis, les charges d'intérêts diminuent jusqu'en 2017 pour augmenter à nouveau en 2018, suite à l'emprunt réalisé pour la construction de la maison de santé.

CHARGES FINANCIERES	CA 2009	CA 2010	CA 2011	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018
Intérêts des emprunts et dettes	48 623,94 €	42 318,66 €	37 273,99 €	101 870,47 €	162 077,90 €	153 559,68 €	145 020,16 €	132 034,22 €	132 545,42 €	142 382,55 €
Intérêts courus non échus	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	6 432,62 €	51,56 €	- 774,10 €
Intérêts des comptes courants	7 548,69 €	3 054,07 €	3 414,35 €	400,00 €	- €	- €	527,78 €	377,78 €	- €	1 455,56 €
Autres charges financières	- €	- €	- €	- €	- €	- €	4 000,00 €	- €	- €	- €
<b>TOTAL</b>	<b>56 172,63 €</b>	<b>45 372,73 €</b>	<b>40 688,34 €</b>	<b>102 270,47 €</b>	<b>162 077,90 €</b>	<b>153 559,68 €</b>	<b>149 547,94 €</b>	<b>138 844,62 €</b>	<b>132 596,98 €</b>	<b>143 064,01 €</b>



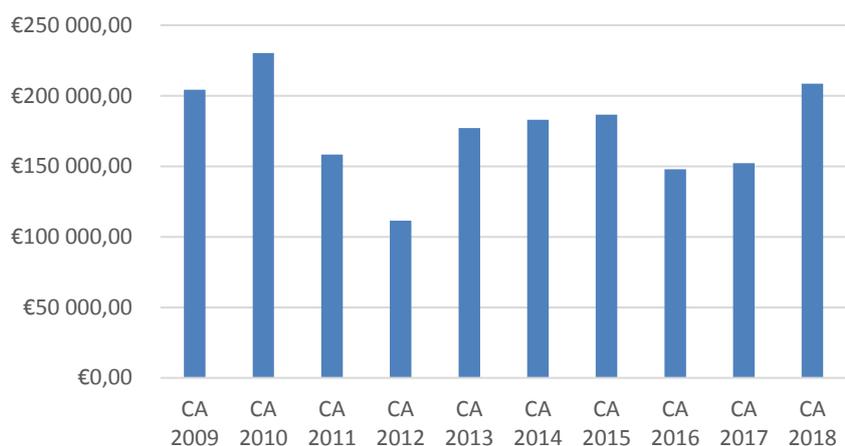
## F. Evolution du remboursement du capital depuis 2009

Au 1<sup>er</sup> janvier 2019, le capital restant dû est de 3 863 625,85 euros. Le nombre d'années nécessaire au remboursement intégral de la dette est de 16 ans et 2 mois.

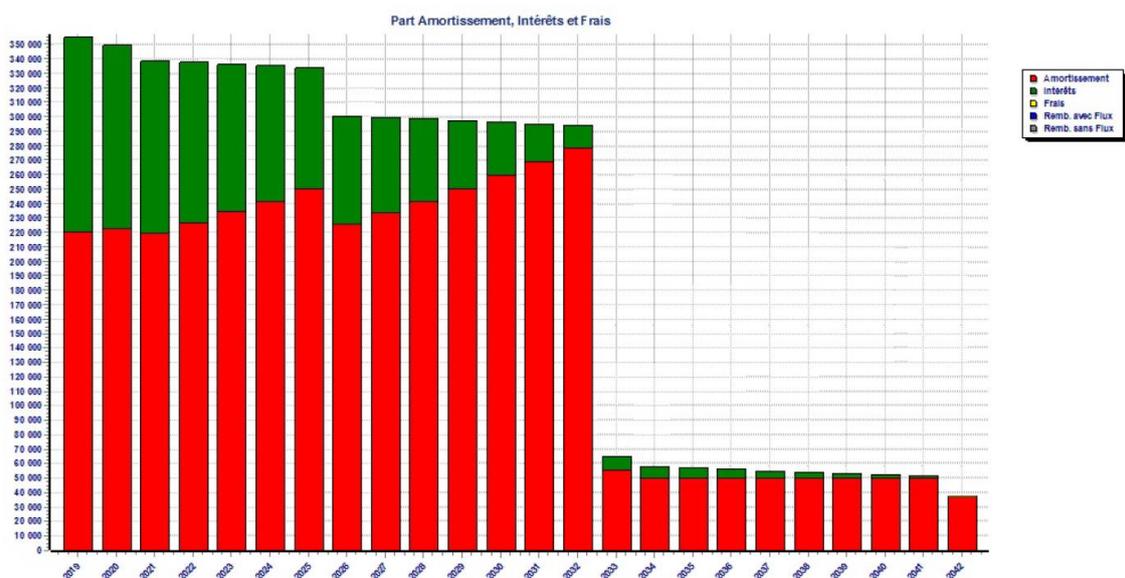
CA 2009	CA 2010	CA 2011	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018
204 230,12 €	230 253,72 €	158 209,89 €	111 432,62 €	177 180,73 €	182 963,29 €	186 512,22 €	147 888,00 €	152 102,85 €	208 569,98 €

## AR Prefecture

006-210601308-20190308-01-DE  
Reçu le 08/03/2019



## G. Evolution générale de l'annuité



L'annuité de la dette est de 83 € par habitant contre 98 € par habitant au niveau du département, 120€ au niveau régional et 104 € au niveau national.

## H. Evolution générale de la dette depuis 2009

CA 2009	CA 2010	CA 2011	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018
260 402,75 €	275 626,45 €	198 898,23 €	213 703,09 €	339 258,63 €	336 522,97 €	336 060,16 €	286 732,62 €	284 699,83 €	351 633,99 €

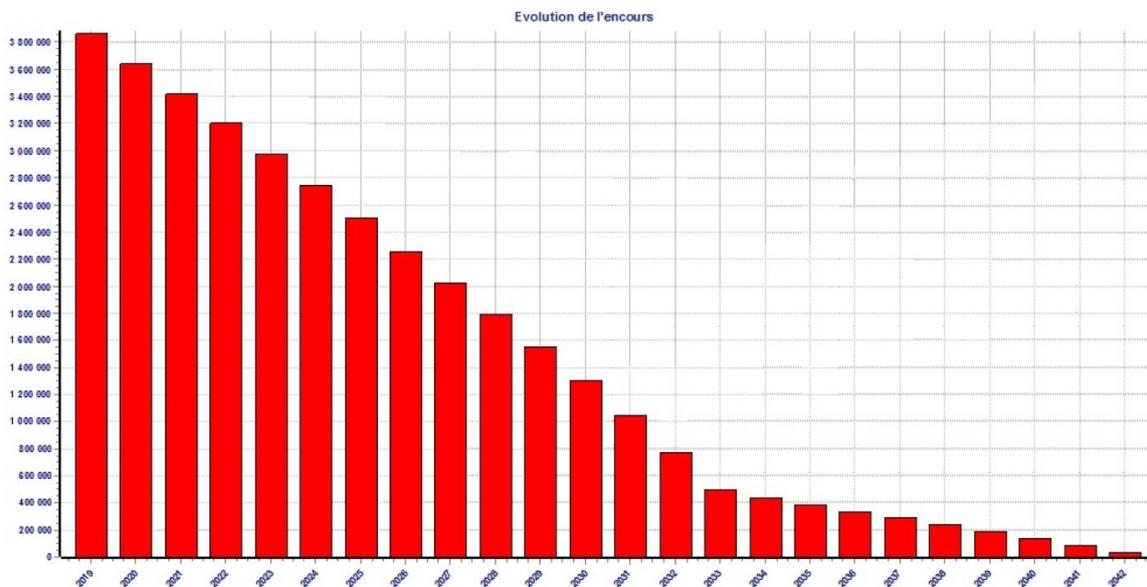
## AR Prefecture

006-210601308-20190308-01-DE  
Reçu le 08/03/2019



L'encours de la dette est de 1 137 € par habitant, contre 742 € au niveau départemental, 847 € au niveau régional et 756 € au niveau national.

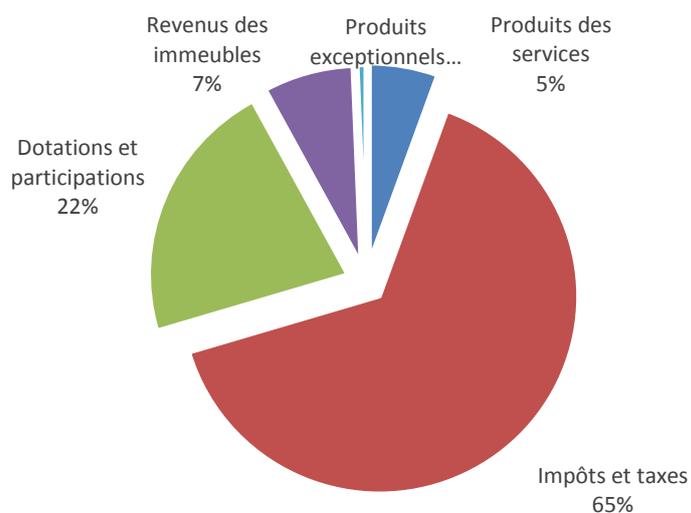
### I. Profil d'extinction de la dette



## A. Recettes de fonctionnement

### 1. Répartition des recettes

Les recettes de fonctionnement, excédent de fonctionnement reporté compris, sont à 65 % composées des impôts et taxes, les dotations et participations représentant 22 %.



Entre 2017 et 2018, les recettes de revenus des immeubles sont passées de 192 010,92 € à 231 387,10€ soit une augmentation de 39 376,18 € représentant 20,5 %. Cette augmentation est essentiellement due à la mise en location des cabinets médicaux. En 2019, considérant que tous les cabinets ne sont pas encore loués, la recette sur une année entière sera de 78 144 € pour une annuité de 72 077,30€, commerces compris.

### 2. Fiscalité

Sur une population légale de 3 597 habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2019, la commune compte 1 818 locaux assujettis à la taxe d'habitation et 2 003 foyers fiscaux. Le revenu fiscal moyen par foyer est de 26914€ et 53,1 % des foyers sont non imposables.

Selon les ratios de la direction des finances, la commune a un montant d'impôt par habitant de 424 euros, ce montant étant inférieur au niveau départemental (536 €), au niveau régional (558 €) et au niveau national (439 €).

## AR Prefecture

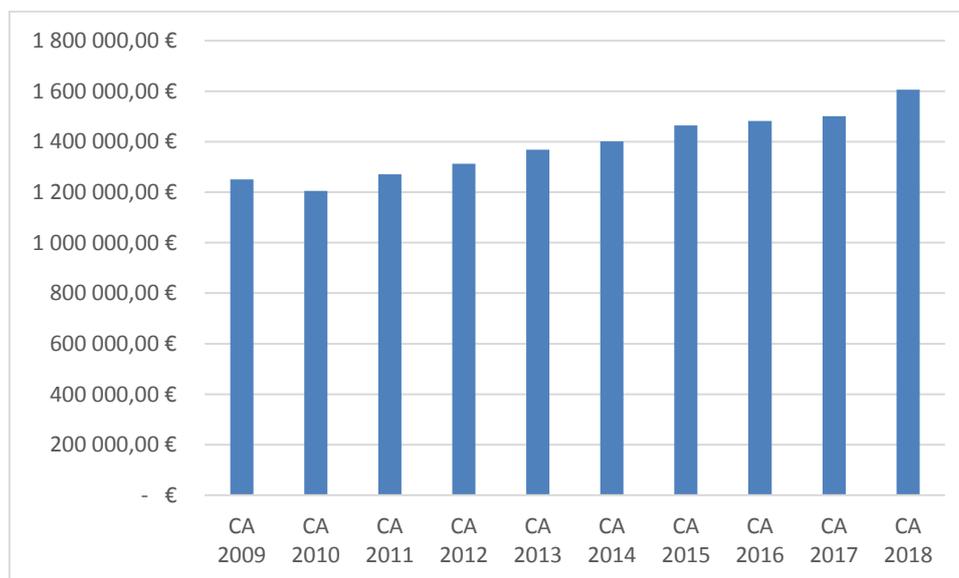
006-210601308-20190308-01-DE

Reçu le 08/03/2019

Le tableau ci-dessous expose que le taux de taxe d'habitation est proche des moyennes départementales et nationales, que le taux du foncier bâti est équivalent à la moyenne départementale mais nettement inférieur à la moyenne nationale.

	Taux 2018 Saint Vallier de Thiey	Taux 2017 Moyenne départementale	Taux 2017 Moyenne nationale	Bases communales / habitant	Bases départementales / habitant
Taxe d'habitation	<b>14,56%</b>	<b>13.69 %</b>	<b>14.20 %</b>	<b>1 801 €</b>	<b>2 212 €</b>
Taxe foncière (bâti)	<b>14,31%</b>	<b>15.61 %</b>	<b>19,21 %</b>	<b>1 193 €</b>	<b>1 577 €</b>
Taxe foncière (non bâti)	<b>71,58%</b>	<b>35,52 %</b>	<b>51,92 %</b>		

En 2018, il a été constaté un écart significatif entre les bases prévisionnelles présentées par la DGFIP et les bases réelles constatées à la fin de l'exercice comptable, entraînant une différence significative du produit constaté des taxes. La DGFIP a été questionnée sur le sujet, et la commune est toujours en attente d'une réponse qui permettra, entre autres, de faire une estimation au plus juste pour le budget primitif 2019.



Les tarifs communaux sont répertoriés dans une nomenclature des tarifs qui fait l'objet d'une révision annuelle. Conformément à la délibération 2014.08.04.01 portant délégation du Conseil Municipal à Monsieur le Maire, l'actualisation est actée par une décision municipale à l'exception des tarifs de plus de 500 € qui sont approuvés par délibération.

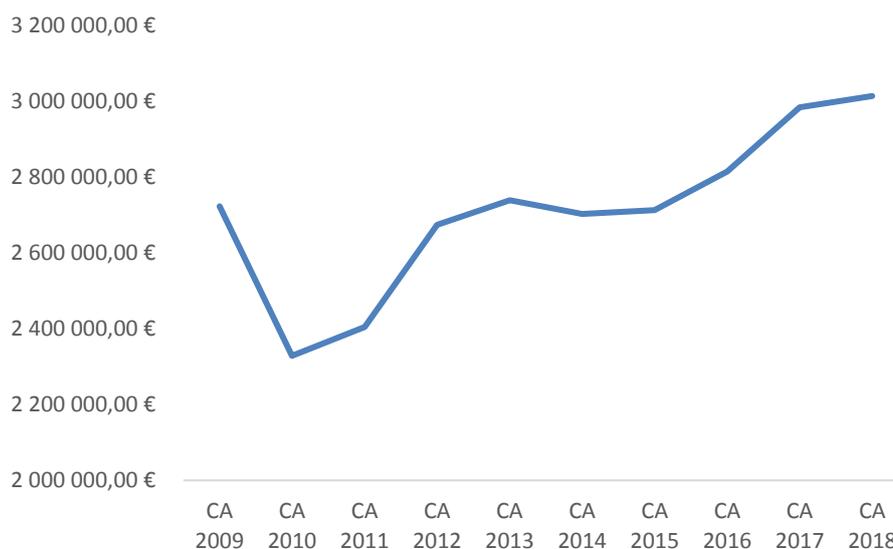
Le principe retenu est d'augmenter les tarifs annuels du taux d'inflation lissé sur une année complète. Ainsi, pour 2018, les tarifs communaux ont été réévalués de 1,4 %, certains étant arrondis pour des facilités d'encaissement.

## B. Dépenses de fonctionnement

### 1. Evolution générale des dépenses de fonctionnement

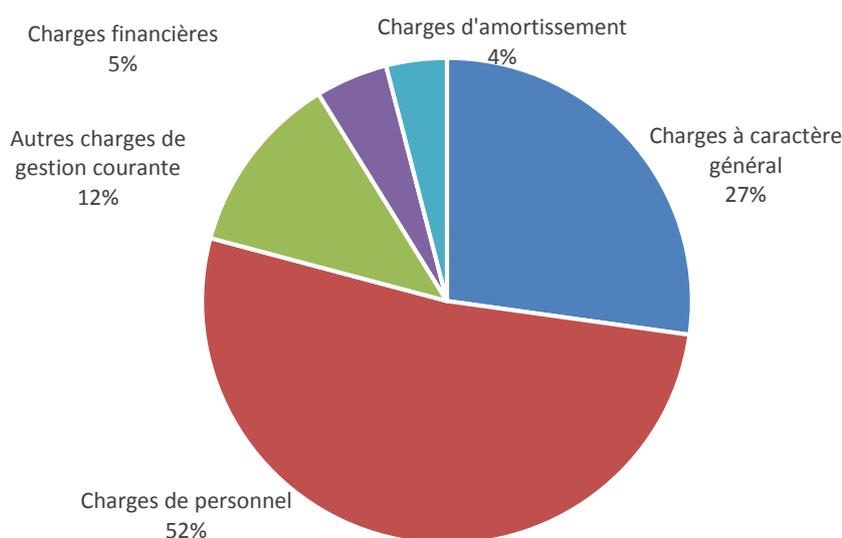
On constate que, depuis 2012, la commune s'attache à maintenir le niveau de dépenses de fonctionnement entre 2,7 millions et 3 millions d'euros.

L'augmentation depuis 2016 correspond à la mise en service de l'Espace du Thiey et de la maison de Santé, considérant qu'une partie des dépenses sont couvertes par les recettes de locations et de spectacles pour l'Espace du Thiey et de locations des cabinets médicaux pour la maison de santé.



## 2. Répartition des charges de fonctionnement

La répartition des charges de fonctionnement démontre que les dépenses de personnel représentent 52 % de l'ensemble des dépenses de la section, les charges à caractère général 27 %, le dernier quart étant réparti entre les autres charges de gestion courante (contributions syndicats, subventions aux associations, participations aux CCAS et CDE, indemnités élus...), les intérêts des emprunts, les amortissements et les atténuations de produits.



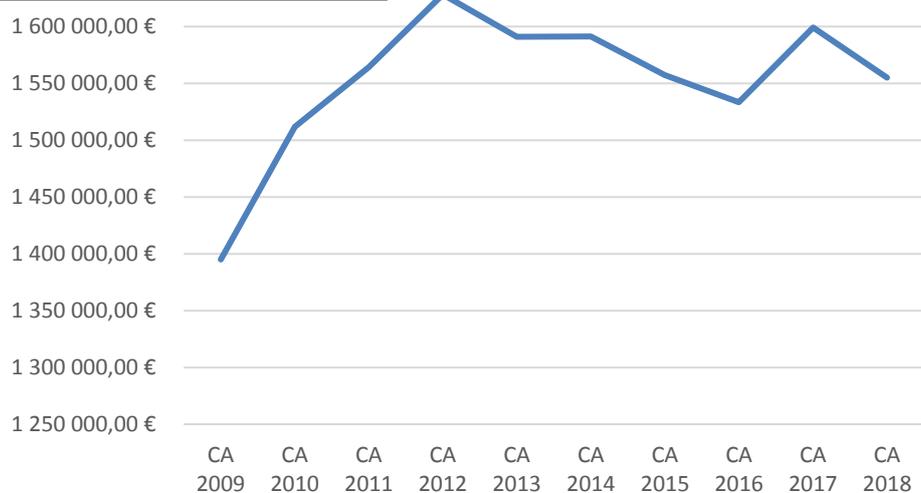
## 3. Maîtrise des dépenses du personnel

Les dépenses de personnel restent contraintes, au regard des baisses de dotations. En effet, les agents qui partent à la retraite ne sont pas tous remplacés. Cependant il convient de majorer cette dépense des frais de nettoyage, considérant que la commune a fait le choix de recourir à une société de prestation de service pour les remplacements d'entretien des locaux.

Avec tous ces efforts de gestion, en 2017, le montant des dépenses de personnel par habitant est inférieur à tous les ratios comparatifs. Il est de 444 € sur la commune contre 539 € au niveau départemental, 583 € au niveau régional et 447 € au niveau national.

## AR Prefecture

006-210601308-20190308-01-DE  
Reçu le 08/03/2019 1950 000,00 €



### 4. Concours financiers

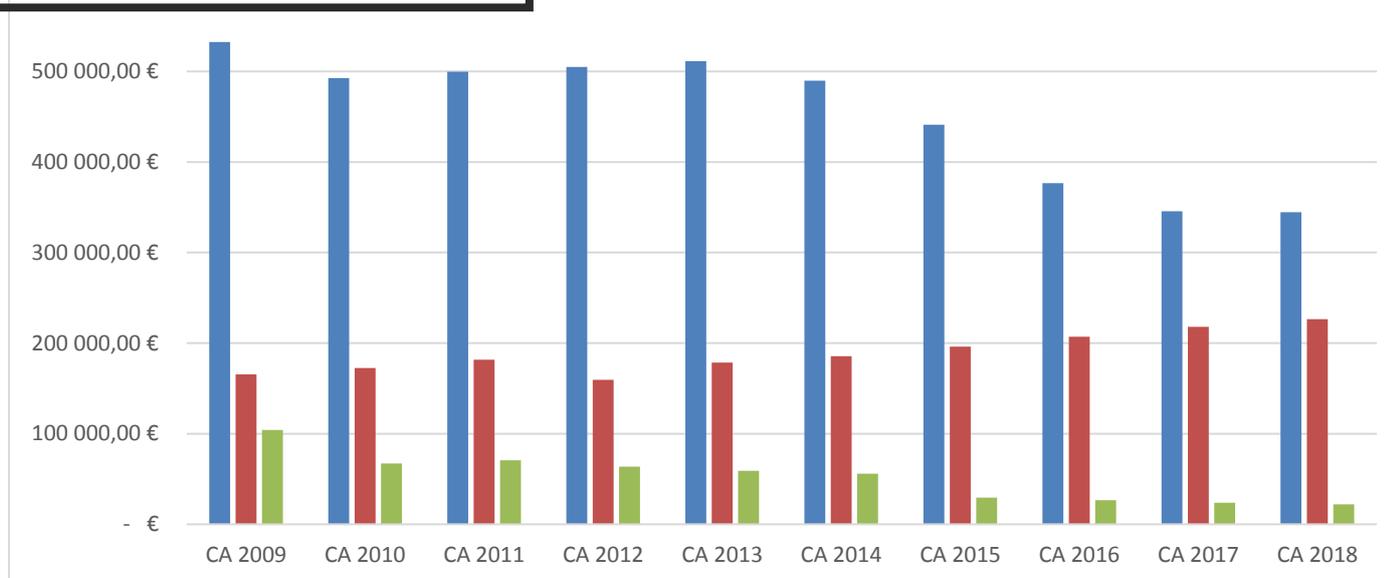
#### a) Concours financiers de l'Etat

Le bloc communal subit une baisse importante des dotations de l'Etat. Depuis 2009, la commune a ainsi perdu 208 989 euros soit 26 % du montant initial soit 1 068 400 € de perte de dotation cumulée depuis 2009.

DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	Ecart entre 2018 et 2013	Ecart cumulé entre 2018 et 2009
Dotation forfaitaire	511 357,00 €	489 570,00 €	441 016,00 €	376 742,00 €	345 477,00 €	344 387,00 €	- 166 970,00 €	- 785 183,00 €
Dotation de solidarité rurale 1ère fraction	178 531,00 €	185 504,00 €	196 187,00 €	207 028,00 €	218 067,00 €	226 626,00 €	48 095,00 €	235 077,00 €
Dotation nationale de péréquation	59 087,00 €	55 969,00 €	29 525,00 €	26 573,00 €	23 916,00 €	22 046,00 €	- 37 041,00 €	- 518 294,00 €
							<b>- 155 916,00 €</b>	<b>-1 068 400,00 €</b>

## AR Prefecture

006-210601308-20190308-01-DE  
Reçu le 08/08/2019



### *b) Les contributions et subventions de la commune*

La commune verse chaque année des contributions à des syndicats, SDEG, SIVU, PNR, Conservatoire départemental, soit au total 118 316,80 € pour 2018.

La commune verse également des subventions d'équilibre aux budgets annexes, Caisse des Ecoles et CCAS, pour un montant total de 73 700 €.

Par ailleurs, des subventions sont versées aux associations qui en font la demande, après examen et validation du dossier. La somme des subventions représente 42 330,40 €. La baisse de subvention est essentiellement due au fait que la commune ne verse plus de subvention à l'office de tourisme, ainsi qu'au versement partiel de la subvention au club de football pour non remise de documents indispensables.

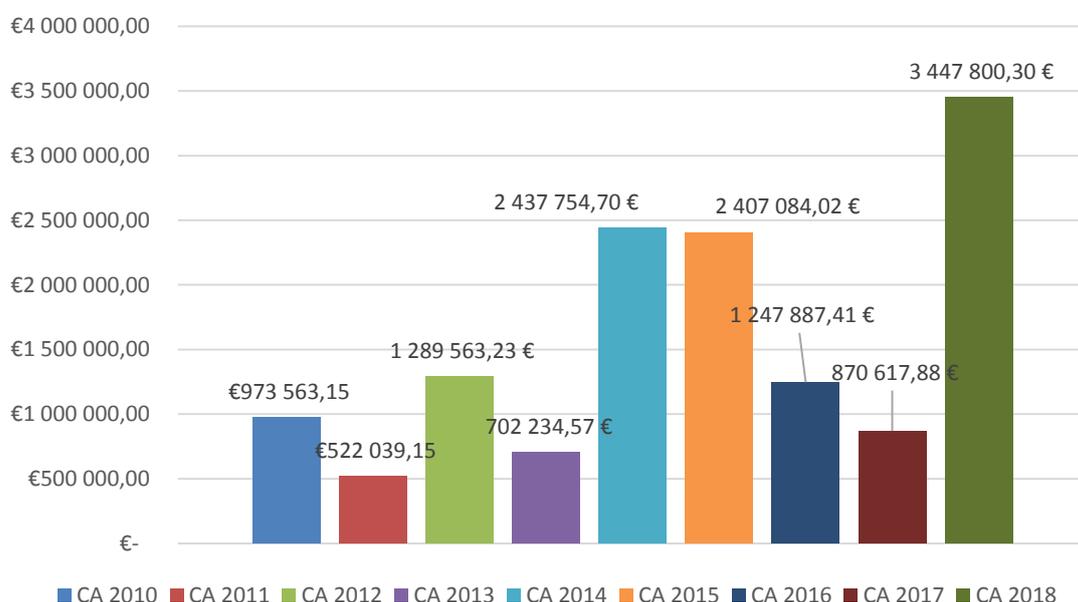
## 5. Capacité d'autofinancement

La commune dispose d'une capacité d'autofinancement brute de 112 851 € soit 31 € par habitant contre 142 € au niveau départemental, 169 € au niveau régional et 179 € au niveau national, la CAF brute étant la différence entre les produits et les charges de fonctionnement.

## A. Dépenses d'investissement

Depuis 2010, le montant total des dépenses d'investissement s'est élevé à 13 898 544,41 €. Le graphique ci-dessous représente l'importance de l'investissement sur 2014 et 2015, montants liés à la construction de l'Espace du They et en 2018, suite à la construction de la maison de santé.

Ces dépenses d'investissement représentent un montant de 255 € par habitant contre 281 € pour les communes de même strate au niveau départemental.



### 1. Principaux projets structurants réalisés

#### a) Voirie, Réseaux

- Création de réseaux d'eaux pluviales : chemin de Sainte Anne, Avenue Léopold Funel,
- Travaux de voirie : giratoire RD 6085, Avenue Léopold Funel, Rue de l'hôpital, allée du Stade
- ...

#### b) Rénovation de patrimoine, foncier

- Aménagement du bâtiment Goby pour le siège du PNR, quatre logements, et les archives

## AR Prefecture

006-210601308-20190308-01-DE

Reçu le 08/03/2019

Travaux de rénovation de logements : presbytère, 4 saisons, Goby, Cyprines, Place Cavalier Fabre,

- Travaux dans les écoles : réfection de la cantine d'Emile Félix, self- service dans les deux écoles, changement menuiseries Emile Félix, aménagement de la cuisine centrale,
- Création d'un columbarium cimetière Sainte Anne et cimetière Sainte Brigitte, construction de caveaux cimetière Sainte Anne et cimetière Sainte Brigitte,
- Achat de terrain : station d'épuration, gendarmerie, terrain de la bergerie, tennis à la Thébaïde, deux logements aux Cyprines, garage allée du stade

### *c) Sports, Culture, Santé*

- Aménagement du skate-park, du citystade,
- Construction de l'Espace du Thiey
- Construction de la Maison de Santé

## 2. Engagements pluriannuels

### *a) AD'ap*

L'agenda d'accessibilité handicapé est une programmation qui va permettre de rendre accessible les bâtiments communaux aux handicapés. L'AD'ap a une durée réglementaire de six années et la commune va, par conséquent, inscrire au budget de chaque année, la somme déterminée par le dossier d'AP'ap déposé auprès des services de l'Etat.

Pour mémoire, le plan de financement est le suivant, les dossiers étant à ce jour en cours d'instruction :

Montant de la dépense prévisionnelle : 107 780,00 euros H.T. soit 129 336,00 euros T.T.C.

Plan de financement prévisionnel :

<b>Subvention de l'Etat – DETR 2019</b> :	37 723,00 euros
(Refusée en 2017 et 2018)	
<b>Subvention du Département</b>	8 240,00 euros
(Accordée)	
Montant total des subventions :	45 963,00 euros
Part communale :	<u>83 373,00 euros</u>

La répartition des dépenses annuelles est la suivante :

### Travaux réalisés :

#### Période 1 :

Années 1 et 2 (2017 et 2018) : 12 824,24 € TTC

## AR Prefecture

006-210601308-20190308-01-DE  
Reçu l'anné

### Travaux restant à réaliser :

#### Période 1 :

Année 3 (2019) : 23 410,00 € HT

#### Période 2 :

Années 4, 5 et 6 : 62 660,00 € HT

Total général : 107 780,00 € HT

## B. Recettes d'investissement

### 1. Subventions d'investissement

Les recettes de subventions reçues pour l'investissement sont plus élevées sur la commune que pour les autres communes de même strate : 93 € à Saint Vallier de Thieu contre 60 € au niveau national. En 2017, ce niveau s'explique notamment par le montant important de subventions perçues pour la construction de la Maison de Santé.

### 2. Opérations foncières

Le 29 mars 2018, la commune a préempté l'acquisition d'un garage allée du stade pour un montant de 50 000 € auxquels s'ajoutent les frais de notaire d'un montant de 1 733,94 €.

Le 5 décembre 2018, la commune a préempté l'acquisition d'un logement dans la Résidence Les Cyprines pour un montant de 58 000 € et 2 372,58 € de frais d'acte notarié.

### 3. Autres recettes d'investissement

En matière de FCTVA, la commune a perçu pour 2018 : 141 799,11 €. Cette somme représente 52 € par habitant légèrement supérieure aux 42 € au niveau départemental et 43 € au niveau national.

## V. Relations financières entre la commune et la CAPG

Au 1<sup>er</sup> janvier 2017, en application de la loi du 7 Août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRe, deux compétences essentielles sont devenues communautaires, le tourisme et le développement économique sans incidence financière pour la commune.

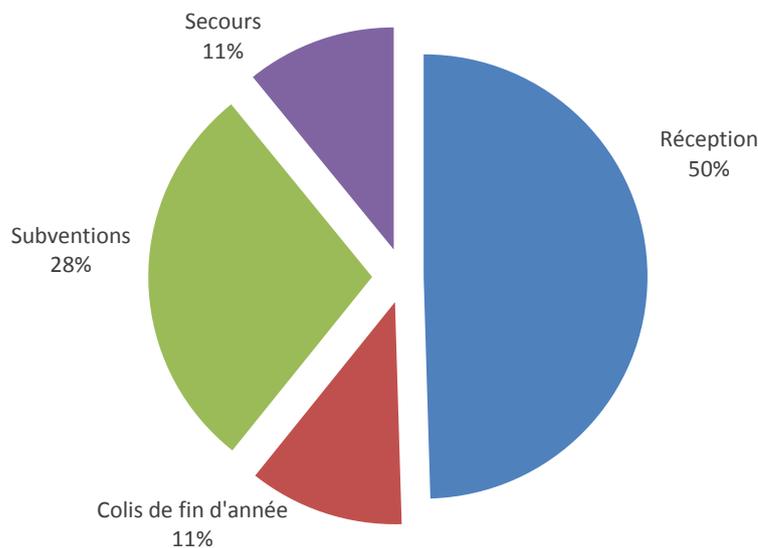
### Direction des Services Informatiques

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2018, la commune a signé une mutualisation des services de la Direction des Services Informatiques. Aussi, pour le matériel informatique, la commune n'a pas reconduit le contrat de maintenance avec le SICTIAM. Les services de la DSI de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse interviennent directement sur le matériel communal, le coût horaire ayant été fixé à 25 €.

## VI. Budgets annexes

### A. Budget Annexe CCAS

#### 1. Dépenses du CCAS



Les dépenses de réception correspondent aux dépenses du repas de Noël pour les anciens ainsi que les repas servis tous les jeudis aux personnes âgées.

## AR Prefecture

006-210601308-20190308-01-DE

Reçu le 08/03/2019

Les subventions sont versées aux associations à but social et notamment l'association humanitaire sapeurs-pompiers qui gère la banque alimentaire sur la commune et la Conférence Saint Vincent de Paul qui apporte régulièrement son soutien financier par l'intermédiaire du CCAS.

Autres secours : aides aux personnes en difficultés

## 2. Recettes du CCAS

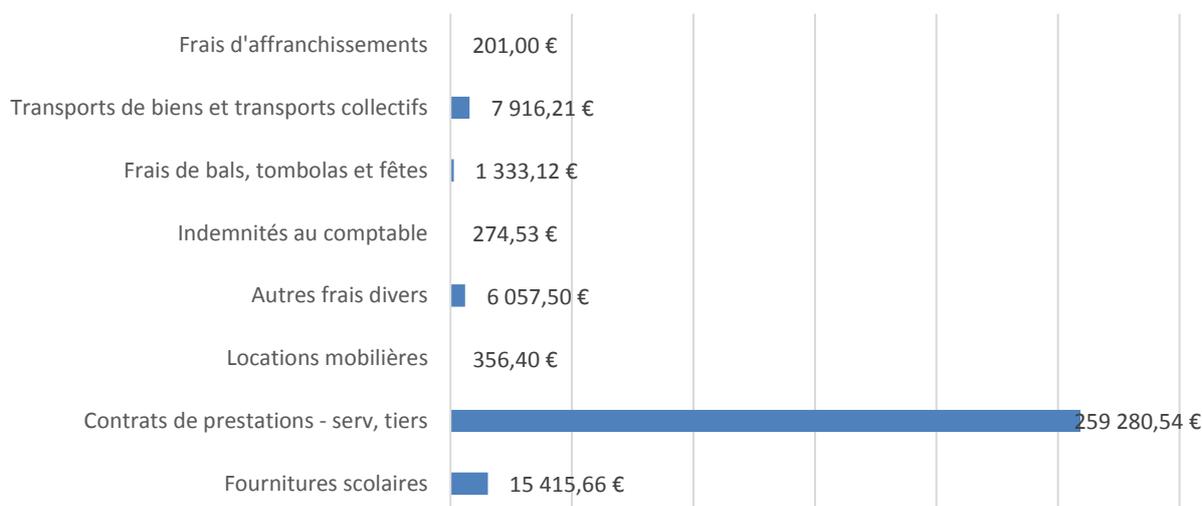
Les recettes du CCAS sont à 65 % composées d'une subvention de la commune, 10 700 € pour 2017. Elles comprennent également les recettes des repas hebdomadaires des personnes âgées, le remboursement du département des dossiers d'aide sociale, 55 € par dossier, les revenus des jardins familiaux ainsi que quelques dons.

## B. Budget Annexe Caisse des Ecoles

Le budget de la caisse des écoles comporte uniquement une section de fonctionnement. Il est considéré que les acquisitions et travaux en investissement font partie intégrante du patrimoine de la commune. Aussi, les écritures d'investissement pour les écoles sont enregistrées sur le budget principal.

### 1. Dépenses de la Caisse des Ecoles

Les dépenses de la Caisse des Ecoles sont composées à 90 % des repas pour la restauration scolaire. Elles comprennent également les fournitures scolaires 36 € par élève et par an, les fournitures de direction, les fournitures scolaires collectives, les transports pour les sorties scolaires, les séjours.

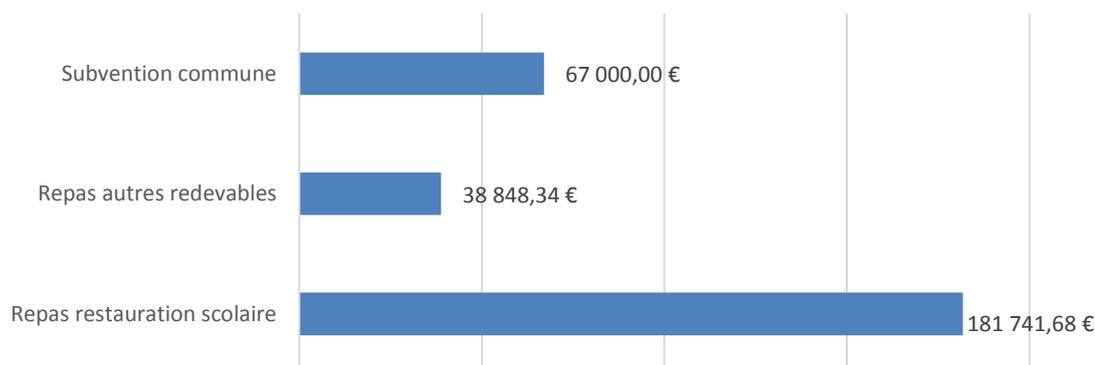


## AR Prefecture

006-210601308-20190308-01-DE  
Reçu le 08/03/2019

## 2. Recettes de la Caisse des Ecoles

De même, les recettes sont à 63.2 % constituées des recettes de restauration scolaire.



### C. Budget Annexe Cimetière

Le cimetière étant considéré comme un service public à caractère industriel et commercial. Le cimetière dispose d'un budget annexe qui permet de cumuler les recettes de caveaux, les recettes de concessions étant comptabilisées sur le budget principal. Le report des résultats cumulés permet de construire de nouveaux caveaux.

DEPENSES		RECETTES	
	33 936,00 €		38 136,40 €
607 Achat de marchandises	33 936,00 €	002 Résultat d'exploitation reporté (excédent) :	34 031,80 €
		707 Ventes de marchandises	4 104,60 €

## VII. Les orientations pour 2019

### A. En matière de fonctionnement

La préparation du budget primitif 2019 reste difficile. En effet, le budget doit s'équilibrer avec une juste répartition des dépenses, et des recettes qui n'augmenteront pas. Il est utile de rappeler que la commune a perdu entre 2013 et 2018 un total de 155 916 € par rapport à 2013. A titre d'information, cette somme équivaut à plus d'un mois de salaire pour l'ensemble du personnel.

La loi de finances prévoit depuis 2018 que les valeurs locatives soient revalorisées sur la base du taux d'inflation entre novembre 2016 et novembre 2017.

## AR Prefecture

006-210601308-20190308-01-DE

Reçu le 08/03/2019

La masse salariale demeure le poste structurellement le plus élevé avec peu de marge de manœuvre. Le budget 2019 va poursuivre la politique de gestion contrainte. Toutefois, au regard de l'évolution des structures et services communaux ainsi qu'aux besoins croissants de la population, certains recrutements seront nécessaires en 2019 :

- Création d'un poste à temps complet à la médiathèque, en remplacement d'un emploi aidé à 20 heures,
- Création d'un poste à temps complet de médiateur culturel à l'Espace du Thiey,
- Remplacement d'un poste à temps complet d'ATSEM en remplacement d'un départ à la retraite,
- Remplacement d'un poste à temps complet en voirie en remplacement d'un départ à la retraite.

Afin de ne pas fragiliser le tissu associatif local, les subventions pour les associations seront calculées sur une enveloppe globale constante.

## B. En matière d'investissement

Les investissements prévus pour 2019 s'inscrivent dans la prolongation des investissements inscrits pour 2018, sur la base des projets structurants suivants :

- Achèvement des aménagements extérieurs de l'Espace du Thiey,
- Aménagements extérieurs de la maison de santé,
- Réalisation de travaux de voirie,
- Restauration de la Chapelle Saint Esprit,
- Restauration des toitures de la Chapelle Sainte Luce et des 4 Saisons
- Remplacement d'hydrants,